

REVUE DE PRESSE

La Semaine du 03 au 09 Septembre 2009

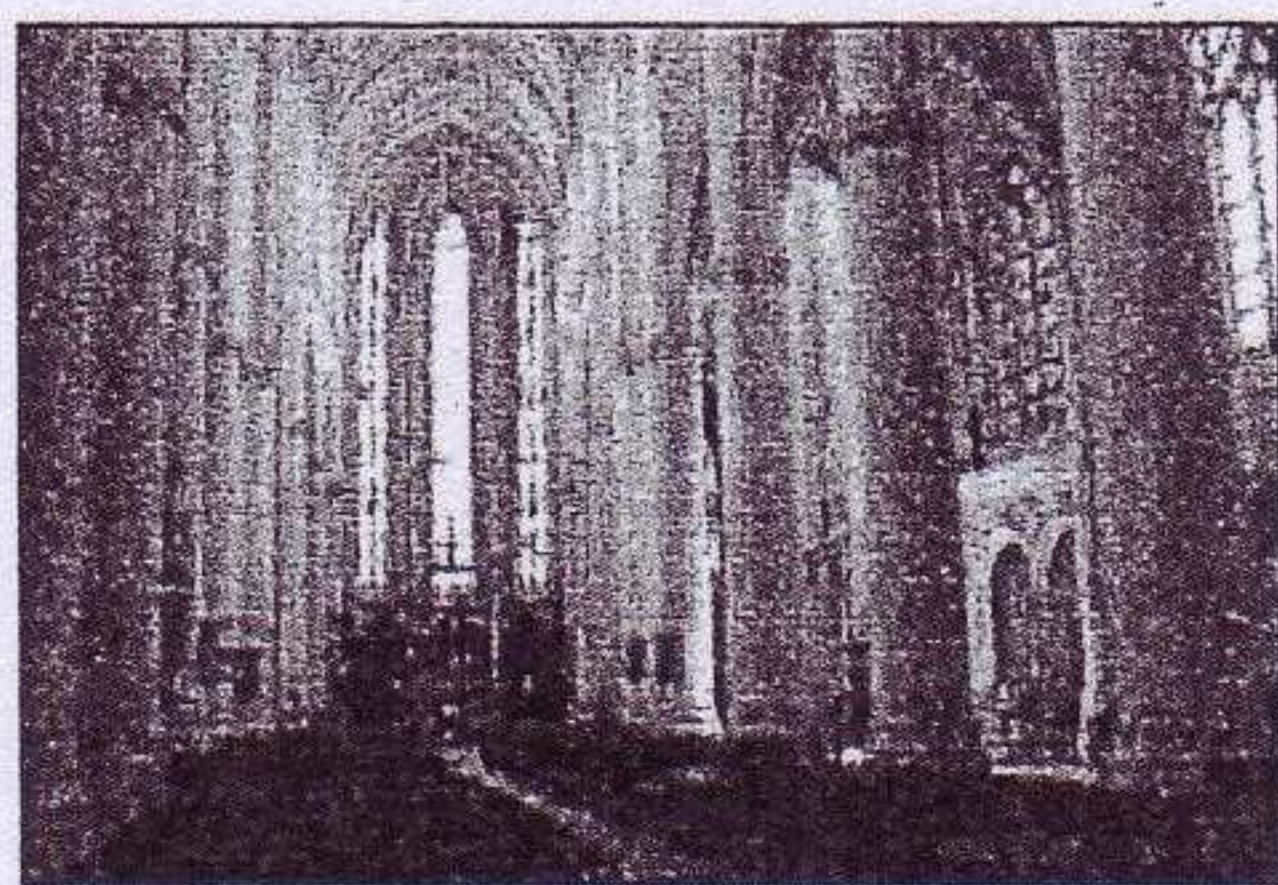
Saint-Nicolas-de-Port les lumières de la ville

En déposant conjointement la marque du saint Patron de la Lorraine à l'Inpi, avec « la grande sœur » Nancy, Luc Binsinger, maire de Saint-Nicolas-de-Port, n'imaginait peut-être pas d'avoir à se justifier. Mais l'élu portois, par l'intermédiaire de cette polémique, s'offre l'occasion d'une communication sur un événement qui lui tient à cœur...l'illumination de la basilique le 5 décembre prochain.

« On a manqué de pédagogie, on n'a pas été bon...mais on va le faire ! ». Tout cela est dit sans accent victimaire ! Luc Binsinger assume et rappelle que ce dépôt de la marque Saint-Nicolas avait été inscrit sur la feuille de route 2008 de sa municipalité. Par voie de conséquence, il se sent à l'aise. A l'aise pour éviter de « tomber dans le piège de la polémique politicienne exercée par les oppositions de gauche de Nancy et Saint-Nicolas ».

Ainsi, il explique que le conseil régional de Lorraine « s'apprêtait lui aussi à déposer une marque... Ceux qui maintenant crient au loup, sont ceux qui en avaient connaissance. Les entendre parler de dérive marchande me fait rire. Quant à la manière dont les choses ont été présentées, évidemment, il y a eu un peu de malice mais ça fait partie du jeu ! ». Pour ce qui est de la dimension internationale de Saint-Nicolas, l'ancien attaché parlementaire avoue avoir « pensé aux Lorrains mais pas forcément aux autres ». Un aveu passionné qui se veut être une énième

« pensée aux Lorrains mais pas forcément aux autres ». Un aveu passionné qui se veut être une énième



« pensée aux Lorrains mais pas forcément aux autres ». Un aveu passionné qui se veut être une énième

pierre rajoutée au monticule des arguments venus légitimer le dépôt de « la marque » à l'Inpi.

« Je refuse de voir assimiler à nos célébrations des beuveries de potaches dans lesquelles le Saint Nicolas termine pantalon sur les pieds à deux heures du matin. C'est pour cela que je suis pour sa protection juridique ». Objectif : conserver l'esprit et la dimension historique de Saint-Nicolas. Et ce n'est pas, à en croire Luc Binsinger, « un petit emballage ou une pétition sur Internet, de 80 signatures » qui risque de stopper la machine.

La marraine à trouver

S'il avance aux côtés d'André Rossinot pour le dépôt de la marque Saint Nicolas, Luc Binsinger caractérise également son action municipale par une volonté de partage et de concertation. Ainsi en a-t-il été pour la basilique et sa prochaine illumination. « En 2005, il y eu une consultation populaire sur le sujet. La question était : êtes-vous favorable à l'illumination de la basilique ? Le oui l'a emporté à 60% avec une par-



ticipation de 25 % » explique-t-il. A l'issue de ce vote, un groupe de travail avait donc été constitué pour réfléchir à la mise en valeur du flamboyant édifice gothique. On se souvient que ce dernier avait été soigné des vicissitudes du temps grâce à l'héritage de 7 millions de dollars d'une riche américaine d'origine portoise, Camille Croué Friedman. Legs dont il reste aujourd'hui 500 000 euros. « Les plus grands artistes en lumière du monde ont répondu à l'appel d'offres, nous avons eu 14 dossiers entre les mains, pour n'en retenir finalement que trois qui ont été présentés aux Portois. Et c'est finalement l'atelier de Roland Jeol, qui a mis en lumière la muraille de Jérusalem, qui a gagné ».

Coût de l'investissement, 200 000 euros dont 50% de financements

publics. L'autre moitié vient de la fondation.

« A l'extinction du legs, la fondation ne disparaîtra pas », rappelle le maire. L'illumination du joyau de Saint-Nicolas-de-Port coûtera 4 000 euros par an de frais de fonctionnement. En attendant que soient révélées les nouvelles lumières de la ville, Luc Binsinger cherche une marraine pour l'événement. « Pourquoi pas Patricia Kaas ! Elle est belle, rayonnante et lorraine ».

Pour ce qui est du parrain, ce sera Saint Nicolas évidemment. A moins qu'il ne s'y oppose pour cause d'appellation déposée. Le lendemain de toute façon on lui fera sa fête et on en glissera deux mots au père fouettard. Au fait, il est déposé celui-là ?

Mathieu Bonis (CLP)